



Rossinière, le 20 juillet 2017

**MUNICIPALITE  
DE  
ROSSINIÈRE**

\*

Réf. : Eaux – Epuration Tarifs 2017

### **Tarifs concernant l'épuration**

Conformément au règlement communal sur la collecte, l'évacuation et l'épuration des eaux usées et claires, approuvé par le Conseil d'Etat le 28 avril 2004 et en application de son annexe B approuvée le 25 avril 2016 par la Cheffe du Département du territoire et de l'environnement, la Municipalité, dans sa séance du 11 juillet 2017, a décidé de l'application des tarifs suivants :

- Taxe annuelle d'épuration par appartement : Fr. 120.00
- Taxe annuelle d'évacuation par bâtiment : Fr. 100.00
- Taxe d'épuration par m3 d'eau mesuré au compteur d'eau : Fr. 1.50

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :

La Secrétaire :



Jean-Pierre Neff

Nicole Pilet